



Notice d'emploi

Thema CONDENS
FAS 45 A
FAS 65 A

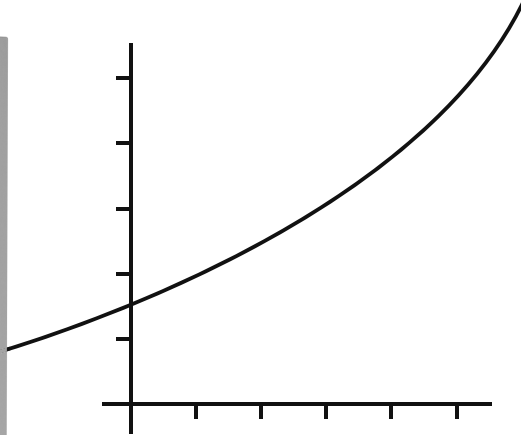


TABLE DES MATIÈRES

LIRE ATTENTIVEMENT AVANT UTILISATION

1	Lisez-moi.....	3
	1.1 Bienvenue.....	3
	1.2 Guide rapide d'utilisation	3
	1.3 Enregistrement de votre garantie.....	3
	1.4 Entretien annuel.....	3
	1.5 Première vérification.....	3
2	Présentation de l'appareil.....	4
	2.1 Description	4
	2.2 Contact pour plus d'informations sur les accessoires	4
3	Documentation produit.....	4
	3.1 Rangement des documents	4
	3.2 Explication des symboles.....	5
4	Sécurité.....	5
	4.1 Que faire si vous sentez une odeur de gaz ?.....	5
	4.2 Instructions de sécurité	6
5	Garantie / Responsabilité	6
	5.1 Conditions de garantie détaillées	6
	5.2 Utilisation de l'appareil / responsabilité du fabricant.....	8
6	Recyclage	9
	6.1 Appareil.....	9
	6.2 Emballage.....	9

COMMENT UTILISER VOTRE APPAREIL

7	Utilisation de l'appareil	10
	7.1 Tableau de bord.....	10
	7.2 Mesures à prendre avant la mise en fonctionnement.....	11
	7.3 Mise en fonctionnement	12
	7.4 Eau chaude sanitaire	13
	7.5 Réglage du thermostat d'ambiance ou du régulateur à sonde extérieure. (accessoire).....	13
	7.6 Mise hors fonctionnement.....	13

TABLE DES MATIÈRES

BESOIN D'AIDE ?

8	Recherche et élimination des pannes	15
8.1	Anomalies par manque d'eau	15
8.2	Anomalies du processus d'allumage	15
8.3	Anomalies dans la conduite d'air / gaz de combustion	16
8.4	Remplissage de l'appareil/l'installation de chauffage	16
8.5	Affichages d'état (pour les travaux de maintenance et de réparation par l'installateur spécialisé)	17
9	Dispositifs de sécurité de l'appareil.....	18
9.1	Protection contre le gel	18
10	Maintenance et entretien de l'appareil.....	18
10.1	Nettoyage	18
10.2	Entretien régulier	19
10.3	Pièces de rechange.....	19
11	Contactez votre service après-vente.....	19

LIRE ATTENTIVEMENT AVANT UTILISATION

1 Lisez-moi

1.1 Bienvenue

Depuis plus de 75 ans, Bulex investit, pour votre confort, toute son énergie dans le développement de solutions de plus en plus performantes en chauffage et en eau chaude.

Bulex, aujourd'hui leader du marché des chaudières murales et chauffe-eau, offre aussi des solutions avec de l'énergie renouvelable, des systèmes solaires, des pompes à chaleur, ...

- Le site de production de Nantes est garant d'un réel savoir-faire, de qualité et de fiabilité des produits présentés. Une recherche permanente de produits performants permet à Bulex d'anticiper sur vos besoins et de garder toujours de l'avance.
- Pour tout renseignement, n'hésitez pas à nous contacter.

1.2 Guide rapide d'utilisation

Ce guide a été conçu pour que vous puissiez utiliser votre appareil immédiatement après son installation.

Ce guide suppose que l'appareil ait été installé et mis en service par un professionnel qualifié.



Consultez les chapitres « Sécurité » et « Garantie » qui contiennent des informations importantes pour votre sécurité.

1.3 Enregistrement de votre garantie

Bulex vous offre une garantie pièces et main d'oeuvre de 2 ans à compter de la date d'installation de votre chaudière.

- Merci de vous reporter au chapitre « Garantie / Responsabilité » pour connaître les modalités d'application de cette garantie.
- Merci de nous envoyer, par courrier, votre carte de garantie.

1.4 Entretien annuel

Conformément aux réglementations régionales, l'entretien de la chaudière est obligatoire.

Il doit être confié à un professionnel qualifié ou à Bulex service.

L'entretien comprend au minimum :

- le nettoyage du corps de chauffe, du brûleur et de l'extracteur,
- la vérification de la pompe,
- la vérification et le réglage des organes de régulation,
- la vérification des dispositifs de sécurité,
- la vérification des débits de gaz.

1.5 Première vérification

La chaudière qui vous a été installée par un professionnel qualifié a fait l'objet de nombreux contrôles qualitatifs.

Ce dernier est à même de vérifier que toutes les contraintes techniques liées au raccordement de l'appareil, aux arrivées et aux évacuations ainsi qu'aux caractéristiques du local où il est monté sont respectées. Toutefois, afin que vous puissiez bénéficier au mieux de ses

performances, votre chaudière, aussitôt installée, devra impérativement faire l'objet d'une première vérification avec contrôles de fonctionnement de la chaudière et réglages spécifiques à l'installation sur laquelle elle est raccordée.

Bulex service, composé de techniciens qualifiés régulièrement formés, effectuera rapidement et gratuitement la première vérification de votre chaudière sur simple demande de votre installateur.

- Pour obtenir la liste des agences Bulex service, rendez-vous sur le site www.bulex.be ou par téléphone 02/5551313.

2 Présentation de l'appareil

2.1 Description

La chaudière Thema CONDENS est un appareil qui utilise la technologie dite à condensation, cette dernière étant fondée sur la récupération de la chaleur des gaz de combustion. Grâce à ce principe de fonctionnement, la chaudière consomme moins d'énergie et contribue à réduire les émissions de CO₂ de votre foyer.

La chaudière Thema CONDENS AS est un appareil de chauffage qui peut être raccordé à un système muni d'un réservoir échangeur d'eau chaude sanitaire.

Cet appareil est un appareil de type étanche équipé d'un système d'évacuation des fumées avec admission d'air et évacuation des produits de combustion. Ce système d'évacuation des fumées permet d'installer l'appareil dans n'importe quelle pièce, sans qu'il soit nécessaire de prévoir de système de ventilation supplémentaire.

L'installation et la première mise en fonctionnement de l'appareil doivent être effectuées par un professionnel qualifié uniquement. Ce dernier est responsable de

la conformité de l'installation et de la mise en fonctionnement selon la réglementation en vigueur.

Vous devez également faire appel à un professionnel qualifié pour effectuer l'entretien et les réparations de l'appareil.

Bulex a spécialement développé une gamme d'accessoires destinée à vous aider à tirer le meilleur rendement de votre appareil.

2.2 Contact pour plus d'informations sur les accessoires

Une régulation pour plus de confort

En option, l'appareil Thema CONDENS peut être relié à un thermostat d'ambiance EXACONTROL à plages réglables. Vous pouvez régler la température de votre habitation selon vos souhaits et vos heures d'occupation.

En outre, l'installation d'une sonde extérieure permet d'adapter automatiquement le fonctionnement de votre chaudière en fonction des variations de la température extérieure.

- Contactez Bulex pour une information professionnelle sur les accessoires de confort de la gamme.

3 Documentation produit

3.1 Rangement des documents

- Assurez-vous que ce manuel est rangé à proximité de l'appareil afin de pouvoir vous y référer ultérieurement. En cas de déménagement, assurez-vous que ce manuel reste rangé à proximité de l'appareil afin que les nouveaux propriétaires puissent s'y référer ultérieurement.

- Lisez et respectez ces consignes afin de garantir que votre appareil fonctionne de manière efficace et en toute sécurité.

Nous déclinons toute responsabilité en cas de dommages occasionnés du fait du non-respect des consignes du présent manuel.

Respect des documents complémentaires applicables

Conformez-vous impérativement à toutes les notices d'utilisation et d'installation qui accompagnent les composants de l'installation.

Validité de la notice

Cette notice d'utilisation s'applique exclusivement aux appareils ayant les numéros de référence d'article suivants :

- 0010017837
Thema CONDENS F AS 45 A
- 0010017838
Thema CONDENS F AS 65 A

Le numéro de référence de votre appareil est indiqué sur la plaque signalétique.

Marquage CE

Le marquage CE indique que les appareils selon la plaque signalétique répondent aux exigences fondamentales des directives applicables.

Plaque signalétique

La plaque signalétique de l'appareil Bulex Thema CONDENS AS est posée en usine sur la face inférieure de l'appareil.

3.2 Explication des symboles



DANGER : Risque de blessure.



DANGER : Risque d'électrocution.



ATTENTION : Risque de dégradation de l'appareil ou de son environnement.



IMPORTANT : Information importante.

4 Sécurité

4.1 Que faire si vous sentez une odeur de gaz ?

En cas d'odeur de gaz :

- ne recherchez pas une fuite de gaz à l'aide d'une flamme nue.
- n'actionnez pas d'interrupteur électrique et n'utilisez pas de téléphone ou d'objets susceptibles de provoquer une étincelle.
- ouvrez immédiatement les fenêtres et les portes afin de ventiler le lieu.
- fermez l'alimentation en gaz au niveau de la vanne d'arrêt.
- alertez les autres occupants du bâtiment.
- appelez à l'extérieur de ce bâtiment le numéro d'urgence de votre fournisseur de gaz.

4.2 Instructions de sécurité

Vous devez vous conformer aux recommandations et aux consignes de sécurité suivantes :

- Ne touchez jamais aux dispositifs de sécurité.
- N'essayez jamais d'apporter des modifications à l'appareil ou à son environnement car cela pourrait avoir une incidence sur la sécurité du fonctionnement de l'appareil.
- N'abîmez pas et n'enlevez pas les joints des composants.
- Ne procédez pas à l'entretien ni au dépannage de l'appareil vous-même. Seuls des professionnels qualifiés sont autorisés à intervenir sur l'appareil.
- Ne laissez pas des enfants faire fonctionner l'appareil.
- N'obstruez pas le système d'évacuation des fumées.

Certaines modifications de votre habitation peuvent affecter le bon fonctionnement de votre appareil. Il est conseillé de consulter votre installateur avant de procéder à des travaux.

- N'exposez pas l'appareil à un fort taux d'humidité.
- N'utilisez pas et ne stockez pas de matériaux explosifs ou inflammables (comme de l'essence, des aérosols, des solvants, des détergents à base de chlore, de la peinture, de la colle, etc.) dans la même pièce que l'appareil. Dans certaines circonstances, ces substances peuvent être corrosives.
- Ne touchez pas les surfaces chauffées de l'appareil (comme, entre autres, la conduite de sortie et les raccords hydrauliques) pendant et après le

fonctionnement de l'appareil car ces surfaces peuvent rester chaudes pendant un temps relativement long. Vous risqueriez de vous brûler.

- Faites attention lorsque vous utilisez le robinet d'eau chaude : l'eau qui en sort peut être très chaude.

L'appareil contient des pièces métalliques (composants). Elles doivent être manipulées et nettoyées avec soin. Soyez particulièrement attentifs aux bords coupants.

- En cas de fuite d'eau, coupez immédiatement l'alimentation en eau froide de l'appareil et faites réparer la fuite par un professionnel qualifié.
- Ne stockez pas et ne posez pas d'objets sur l'appareil.

5 Garantie / Responsabilité

5.1 Conditions de garantie détaillées

Merci d'avoir choisi Bulex, la marque de la chaudière murale au gaz.

Bulex garantit cet appareil contre tous vices de fabrication ou de matière pendant une durée de DEUX ans à compter de l'installation.

Cet appareil a été fabriqué et contrôlé avec le plus grand soin. Il est prêt à fonctionner (les réglages ont été faits en usine).

Son installation doit être nécessairement réalisée par un professionnel agréé, conformément à la notice d'installation qui y est jointe, suivant les règles de l'art et dans le respect des normes officielles et règlements en vigueur.

La garantie couvre la réparation et/ou le remplacement de pièces reconnues défectueuses par Bulex, ainsi que la main d'oeuvre nécessaire pour y procéder.

Elle ne profite qu'à l'utilisateur, pour autant que celui-ci emploie l'appareil en bon père de famille suivant les conditions normales prévues dans le mode d'emploi. Sauf convention particulière dûment prouvée par écrit, seul notre service après vente Bulex Services est habilité à assurer le service de la garantie et seulement sur le territoire de la Belgique.

A défaut, les prestations de tiers ne sont en aucun cas prises en charge par Bulex.

La garantie se limite aux seules prestations prévues. Toute autre demande, de quelque nature que ce soit (exemple :

dommages-intérêts pour frais ou préjudices quelconques occasionnés à l'acheteur ou à un tiers quelconque, etc.) en est expressément exclue.

La validité de la garantie est subordonnée aux conditions suivantes:

- cette notice et son étiquette code barres doivent être présentées avec l'appareil qu'elles couvrent; leur perte entraîne celle de la garantie.

- le bon de garantie doit être complètement rempli, signé, cacheté et daté par l'installateur agréé.

- il doit être renvoyé, dans la quinzaine de l'installation

à Bulex. A défaut, la garantie prend cours à la date de fabrication de l'appareil, et non à sa date d'installation.

- le numéro de fabrication de l'appareil ne doit être ni altéré ni modifié,

- l'appareil ne doit avoir subi aucune modification ou adaptation, hormis celles éventuellement exécutées par du personnel agréé par Bulex, avec des pièces d'origine Bulex, en conformité avec les normes d'agrément de l'appareil en Belgique,

- l'appareil ne peut être, ni placé dans un environnement corrosif (produits chimiques, salon de coiffure, teintures, etc.), ni alimenté par une eau agressive (adjonction de phosphates, silicates, dureté inférieure à 6°F).

Une intervention sous garantie n'entraîne aucun allongement de la période de garantie. La garantie ne joue pas lorsque le mauvais fonctionnement de l'appareil est provoqué par :

- une installation non conforme,

- une cause étrangère à l'appareil telle que :

- tuyaux d'eau ou de gaz chargés d'impuretés, manque de pression, inadaptation ou modification de la nature et/ou des caractéristiques des fluides (eau, gaz, électricité),

- tuyaux de chauffage en matière synthétique et sans ajout d'un inhibiteur,

- usage anormal ou abusif, erreur de manipulation par l'utilisateur, manque d'entretien, entartrage, négligence, heurt, chute, manque de protection en cours de transport, surcharge, etc.,

- gel, force majeure, etc.,

- intervention d'une main-d'oeuvre non compétente,

- électrolyse,

- utilisation de pièces non d'origine.

La visite du service après-vente se fera uniquement sur demande.

Est débitrice de la facture éventuelle, la personne qui a demandé l'intervention, sauf accord préalable et écrit d'un tiers pour que la facture lui soit adressée.

En cas de litige, la Justice de Paix du 2ème Canton de Bruxelles, le Tribunal de

Première Instance ou de Commerce et, le cas échéant, la Cour d'Appel de Bruxelles, sont seuls compétents.

Note pour les pays de la CEE :

Cet appareil a été conçu, agréé et contrôlé pour répondre aux exigences du marché belge.

La plaque signalétique posée à l'intérieur de l'appareil certifie l'origine de fabrication et le pays pour lequel ce produit est destiné.

Si vous constatez autour de vous une anomalie à cette règle, nous vous demandons de contacter l'agence Bulex la plus proche. Nous vous remercions par avance de votre collaboration.

5.2 Utilisation de l'appareil / responsabilité du fabricant

La garantie détaillée ci-dessus s'applique sous réserve des conditions suivantes :

- L'appareil doit être installé par un professionnel qualifié conformément aux consignes d'installation.
- L'appareil est réservé à un usage dans des conditions normales et est utilisé conformément aux consignes de fonctionnement et d'entretien du fabricant.
- Pendant la période de garantie, seul un professionnel qualifié doit entretenir, réparer, démonter ou modifier l'appareil.
- La réparation ou le remplacement de pièces pendant la période de garantie n'engendre pas la prolongation de cette période.

Le fabricant ne sera en aucun cas tenu responsable pour :

- Les défauts ou dommages résultant d'une installation incorrecte ou insuffisante, d'un entretien non adapté ou du mauvais réglage du gaz ou de la pression d'eau.
- Tout défaut du système auquel l'appareil est raccordé.
- Tout défaut résultant d'une protection antigel non adaptée.
- Toute détérioration ou mauvais réglage résultant de changements dans la nature ou dans la pression du gaz ou de l'eau utilisés, ou d'un changement dans les caractéristiques de la tension d'alimentation électrique.
- Pour plus d'information, consultez nos conditions de garantie détaillées.



Cet appareil doit être installé uniquement dans les pays mentionnés sur la plaque signalétique.

Cet appareil n'est pas prévu pour être utilisé par des personnes (y compris des enfants) présentant des restrictions physiques, sensorielles ou mentales, ainsi qu'un manque d'expérience ou de connaissances. Pour garantir la sécurité de ces personnes, elles devront faire appel et être dirigées par des personnes compétentes afin de leur expliquer l'utilisation de cet appareil.

- Assurez-vous que les enfants ne jouent pas avec cet appareil.

6 Recyclage

Nous vous conseillons de recycler l'emballage de l'appareil de manière responsable.

6.1 Appareil

L'appareil est principalement constitué de matériaux recyclables.



Ce symbole signifie que cet appareil ne doit pas être jeté avec les ordures ménagères, qu'il fait l'objet d'une collecte sélective en vue de sa valorisation, de sa réutilisation ou de son recyclage.

Confiez l'appareil à un point de collecte approprié pour le traitement, la valorisation, le recyclage des déchets.



En respectant cette directive, vous faites un geste pour l'environnement, vous contribuez à la préservation des ressources naturelles et à la protection de la santé humaine.

6.2 Emballage

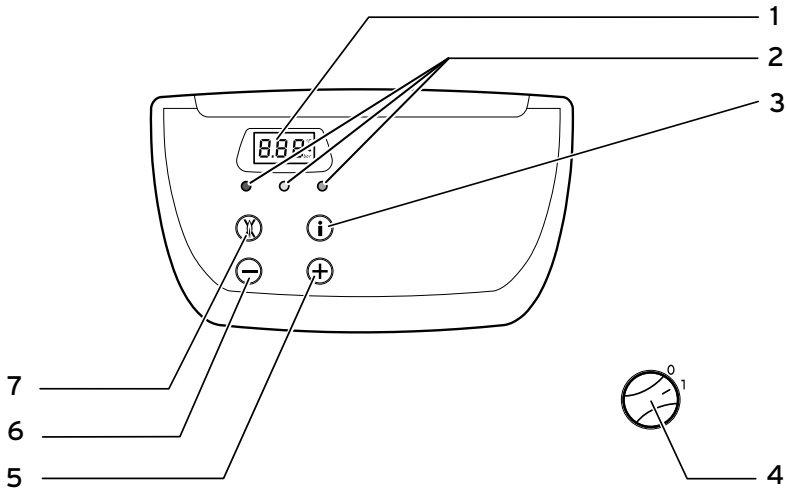
Le professionnel qualifié qui a installé l'appareil doit :

- trier les déchets de manière à séparer ceux qui peuvent être recyclés (cartons, plastiques...) et ceux qui ne peuvent pas être recyclés (cerclage...),
- éliminer ces déchets conformément à la réglementation en vigueur.

COMMENT UTILISER VOTRE APPAREIL

7 Utilisation de l'appareil

7.1 Tableau de bord

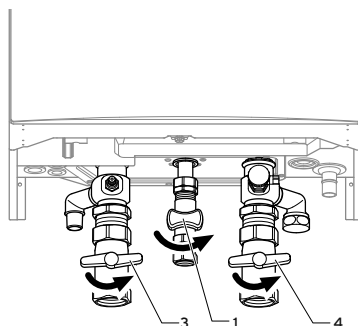
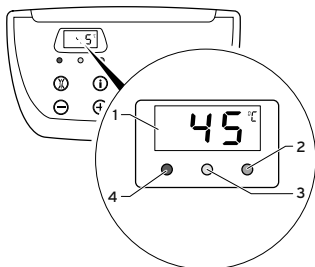


Légende

- | | |
|---|--|
| <p>1 Ecran d'affichage de la température actuelle de départ du chauffage, de la pression de remplissage de l'installation de chauffage, du type de fonctionnement ou de certaines informations supplémentaires.</p> <p>2 Voyants indiquant le mode de fonctionnement</p> <p>3 Touche « i » permettant d'obtenir des informations</p> <p>4 Interrupteur principal de mise en marche/arrêt de l'appareil.</p> <p>5 Touche « + » permettant de passer aux pages suivantes de l'affichage écran (pour l'installateur pour les travaux de réglage et la recherche d'erreurs) ou d'afficher la température du ballon (Utilisation avec sonde du ballon).</p> <p>6 Touche « - » permettant de passer aux pages précédentes de l'affichage écran (pour l'installateur pour les travaux de réglage et la recherche d'erreurs) ou d'afficher la pression de remplissage de l'installation de chauffage sur l'écran.</p> | <p>7 Touche « Réinitialisation » permettant de réinitialiser certaines anomalies</p> |
|---|--|

7.1.1 Dispositif d'affichage

Les appareils Thema CONDENS sont munis d'un affichage multifonctions. Lorsque l'interrupteur principal est mis en circuit et l'appareil fonctionne normalement, l'affichage indique la température de départ de chauffage instantanée (dans l'exemple 45°C).



Légende

- 1 Affichage de la température actuelle de départ du chauffage, de la pression de remplissage de l'installation de chauffage ou affichage d'un code d'état ou d'erreur.
- 2 Voyant vert pour la fonction eau chaude (seulement pour les appareils de chauffage comportant un ballon d'eau chaude)
affichage permanent : fonction charge du ballon activée
éteint : fonction charge du ballon désactivée
clignotant : le brûleur fonctionne en charge de ballon
- 3 Voyant jaune allumé en permanence : brûleur en marche
- 4 Voyant rouge allumé en permanence : panne de l'appareil, affichage d'un code d'erreur

7.2 Mesures à prendre avant la mise en fonctionnement

7.2.1 Ouverture des dispositifs d'arrêt



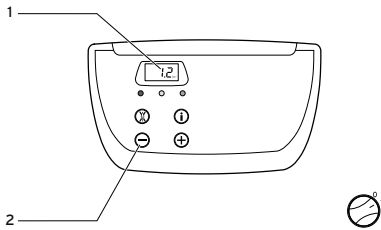
Remarque !
Les dispositifs d'arrêt ne sont pas fournis avec la chaudière. Ils doivent être installés à vos frais par votre installateur spécialisé. Ce dernier vous montrera leur emplacement et vous expliquera leur fonctionnement.

- Ouvrez le robinet d'arrêt de gaz (1) en le pressant et en tournant dans le sens des aiguilles d'une montre jusqu'en butée.
- Vérifiez si les robinets d'entretien dans la conduite de départ (3) et la conduite de retour (4) sont bien ouverts. Cela est le cas, si les poignées des robinets d'entretien sont disposées parallèlement à la conduite.

7.2.2 Contrôle de la pression du système



Remarque !
Afin d'éviter que l'installation ne fonctionne avec une quantité d'eau trop faible et de prévenir les éventuels dommages consécutifs, votre chaudière est équipée d'un capteur de pression. Celui-ci vous signale, si la pression descend sous 0,6 bar, le manque de pression en affichant sur l'écran la valeur de pression qui clignote.
Si la pression descend sous la barre des 0,3 bar, l'appareil s'arrête. Le message d'erreur F.22 apparaît à l'écran. Pour remettre l'appareil en marche, il faut au préalable rajouter de l'eau dans l'installation.



- Lors de la mise en fonctionnement, contrôlez la pression de remplissage de l'installation sur le manomètre. Pour un fonctionnement parfait de l'installation de chauffage, la pression de remplissage doit être comprise entre 1,0 et 1,5 bars, à froid. Si la pression est en dehors de cette plage, on doit rajouter de l'eau avant d'effectuer la mise en service (voir le chap 8.4).



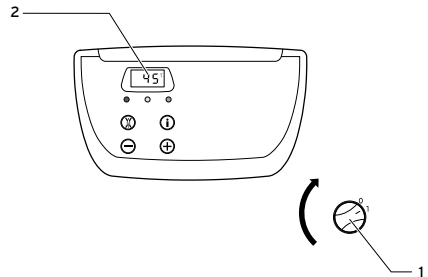
Remarque !
L'appareil Thema CONDENS AS est équipé d'un affichage numérique de la pression. Le manomètre vous permet de détecter rapidement - même lorsque l'appareil est à l'arrêt - si la pression de remplissage est suffisante ou non. Lorsque l'appareil est en fonctionnement, vous pouvez afficher la valeur de pression précise sur l'écran. Pour activer l'affichage de la pression, appuyez sur la touche ⊖ (2). L'écran revient après 5 secondes à nouveau à l'affichage de la température de départ.



Remarque !
Vous pouvez également commuter de façon durable entre l'affichage de la température et l'affichage de la pression en appuyant sur la touche ⊖ pendant env. 5 secondes.

Lorsque l'installation de chauffage alimente plusieurs étages, une pression de remplissage supérieure peut s'avérer nécessaire. Pour de plus amples informations à ce sujet, adressez-vous à votre installateur spécialisé.

7.3 Mise en fonctionnement



- L'interrupteur principal (1) permet de mettre en marche et d'arrêter l'appareil.
I: „MARCHE“
O: „ARRET“

Lorsque vous mettez l'appareil en marche, la température actuelle de départ du chauffage s'affiche à l'écran (2).

Pour régler l'appareil en fonction de vos besoins, veuillez-vous reporter aux sections 7.4 à 7.5, où les possibilités de réglage sont décrites pour la production d'eau chaude sanitaire et le mode chauffage.

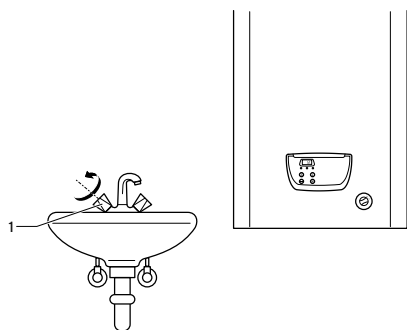


Attention !
Risque d'endommagement !
La protection contre le gel et les dispositifs de surveillance fonctionnent uniquement lorsque l'interrupteur principal de l'appareil est positionné sur « I » et que l'alimentation électrique n'est pas coupée.

Pour que ces dispositifs de sécurité restent actifs, allumez et éteignez uniquement votre appareil de chauffage au gaz via l'appareil de régulation (vous trouverez de plus amples informations à ce sujet dans la notice d'emploi correspondante). Pour savoir comment éteindre complètement votre chaudière murale gaz, reportez-vous à la section 7.6.

7.4 Eau chaude sanitaire

Pour produire de l'eau chaude sanitaire avec l'appareil Thema CONDENS, un ballon d'eau chaude avec l'échangeur doit être raccordé à l'appareil de chauffage.



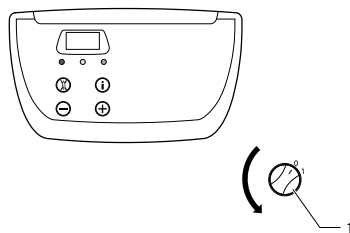
Si on ouvre un robinet d'eau chaude (1) sur un point de soutirage (lavabo, douche, baignoire, etc.) de l'eau chaude est soutirée dans le ballon raccordé.

En cas de baisse de la température en dessous de la valeur réglée de température du ballon, l'appareil de chauffage se met automatiquement en marche et réchauffe le ballon. Dès que la température de consigne du ballon est atteinte, l'appareil de chauffage est mis hors service automatiquement. La pompe tourne ensuite pendant encore quelques instants.

7.5 Réglage du thermostat d'ambiance ou du régulateur à sonde extérieure. (accessoire)

- Réglez le thermostat d'ambiance, le régulateur en fonction de la température extérieure ainsi que les vannes thermostatiques de radiateur conformément aux indications fournies dans les notices d'utilisation correspondantes de ces accessoires.

7.6 Mise hors fonctionnement



- Pour arrêter complètement votre chaudière murale gaz, réglez le commutateur principal (1) sur la position « 0 ».



La protection contre le gel et les dispositifs de surveillance fonctionnent uniquement lorsque l'interrupteur principal de l'appareil est positionné sur « 1 » et que l'alimentation électrique n'est pas coupée.

Pour que ces dispositifs de sécurité restent actifs en mode de fonctionnement normal, allumez et éteignez uniquement votre appareil de chauffage au gaz en utilisant l'appareil de régulation (de plus amples informations à ce sujet sont contenues dans la notice d'emploi correspondante).



En cas de mise hors fonctionnement prolongée (pour les vacances, par ex.), fermez également le robinet d'arrêt du gaz.

Observez également les instructions relatives à la protection contre le gel stipulées dans la section 9.1.



Les dispositifs d'arrêt ne sont pas fournis avec la chaudière. Ils doivent être installés à vos frais par votre installateur spécialisé. Ce dernier vous montrera leur emplacement et vous expliquera leur fonctionnement.

BESOIN D'AIDE ?

8 Recherche et élimination des pannes

Dans ce paragraphe, tous les codes de panne possibles de l'appareil sont mentionnés avec les solutions correspondantes, qui PEUVENT être mises en œuvre par l'UTILISATEUR, pour restaurer le fonctionnement de l'appareil:...).

Pour les autres codes de panne, seul un spécialiste ou un technicien qualifié DOIT intervenir.

Si'il devait se produire des problèmes dans le fonctionnement de votre appareil de chauffage à gaz mural, vous pouvez vérifier vous-même les points suivants :

- Pas d'eau chaude, le chauffage reste froid ; L'appareil ne se met pas en marche
- Le robinet d'arrêt de gaz dans le bâtiment dans la ligne d'amenée et le robinet d'arrêt de gaz de l'appareil sont-ils ouverts ?
- L'alimentation électrique dans le bâtiment est-elle branchée ?
- L'interrupteur principal sur l'appareil de chauffage à gaz mural est-il en position «ON» (voir paragraphe 7.3) ?
- La pression de remplissage de l'installation de chauffage est-elle suffisante (voir paragraphe 7.2.2) ?
- Y a-t-il de l'air dans l'installation de chauffage ?
- Y a-t-il une défaillance dans le processus d'allumage (voir le paragraphe 8.2) ?
- Le mode eau chaude fonctionne sans problème ; le chauffage ne se met pas en marche :

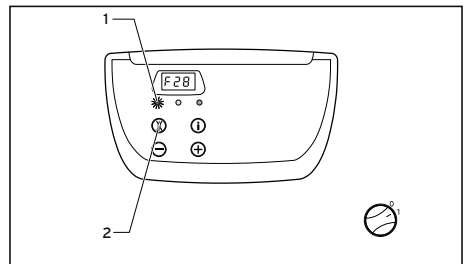
- Après tout, y a-t-il une demande de chaleur par le régulateur en fonction de la température extérieure (voir chapitre 7.5) ?
- Si après avoir exécuté ces instructions fondamentales, l'appareil ne fonctionne toujours pas correctement, veuillez mettre l'appareil hors service de façon durable et contactez votre installateur ou technicien qualifié.

8.1 Anomalies par manque d'eau

L'appareil se met en « défaut » lorsque la pression de remplissage dans l'installation de chauffage est trop faible. Cette anomalie est signalée sur l'écran par les codes d'erreur « F.22 » (manque d'eau) ou « F.23 » ou « F.24 » (pression insuffisante).

L'appareil peut être remis en service seulement après avoir rajouté suffisamment d'eau dans l'installation de chauffage. En cas de chute de pression fréquente, il faut déterminer la cause de la perte d'eau et y remédier. Adressez-vous pour cela à un installateur agréé.

8.2 Anomalies du processus d'allumage



Si le brûleur n'a pas réussi à s'allumer après cinq tentatives d'allumage, l'appareil ne peut plus être allumé et commute en « défaut ». Cela est affiché sur l'écran par les codes de panne « F.28 » ou « F.29 ». En plus, le voyant rouge (1) s'allume.

- On peut effectuer un nouvel allumage seulement après réinitialisation manuelle du défaut.
- Pour acquitter le défaut, appuyez sur le bouton de réinitialisation (2) et maintenez-le appuyé pendant env. une seconde.



Risques de dommages en cas de modifications non conformes !
Après le troisième essai de réinitialisation, si votre appareil de chauffage mural à gaz ne se met toujours pas en service, faites appel à un installateur agréé en vue d'une vérification.

8.3 Anomalies dans la conduite d'air / gaz de combustion

Les appareils sont équipés d'un ventilateur. En cas de dysfonctionnement du ventilateur, l'appareil s'éteint.

Le message d'erreur « F. 32 » apparaît sur l'écran.



Risques de dommages en cas de modifications non conformes !
Si ce message d'erreur apparaît, faites appel à un installateur agréé en vue d'une vérification.

8.4 Remplissage de l'appareil / l'installation de chauffage

Pour un fonctionnement irréprochable de l'installation de chauffage, la pression de remplissage doit se situer, à froid, entre 1,0 et 2,0 bars (section 7.2.2). Si la pression est inférieure, rajoutez de l'eau.

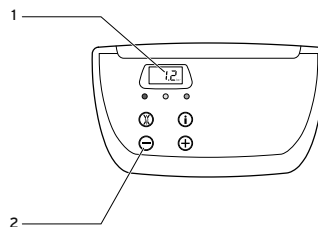
Lorsque l'installation de chauffage alimente plusieurs étages, une pression de remplissage supérieure peut s'avérer nécessaire. Votre installateur pourra vous renseigner à ce propos.



Attention !
Risque d'endommagement de l'appareil de chauffage au gaz ! Utilisez uniquement de l'eau du robinet pour le remplissage de l'installation de chauffage. Il est interdit d'y ajouter des produits chimiques tels que des produits antigel ou anticorrosion (inhibiteurs) sans avoir consulté BULEX. Vous risqueriez sinon d'endommager les joints et les membranes et ainsi d'occasionner des bruits en mode Chauffage. Nous déclinons toute responsabilité pour tous dommages consécutifs.

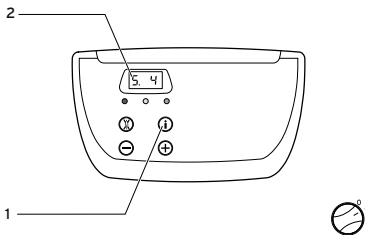
Pour remplir et faire l'appoint d'eau de l'installation de chauffage, vous pouvez en principe utiliser de l'eau du robinet. Dans certains cas, la qualité de l'eau peut néanmoins s'avérer inappropriée pour le remplissage de l'installation de chauffage (eau fortement corrosive ou à forte teneur en calcaire). En tel cas, adressez-vous à votre installateur sanitaire agréé.

- Ouvrez tous les robinets des radiateurs (vannes thermostatiques) de l'installation.
- Raccordez le robinet de remplissage à une vanne de prise d'eau froide à l'aide d'un tuyau flexible (votre installateur spécialisé vous a montré la robinetterie de remplissage et expliqué la procédure pour remplir ou vider l'installation).



- Ouvrez lentement les robinets de remplissage pour ajouter de l'eau jusqu'à ce que la pression requise soit affichée sur l'écran (1).
- Activez l'affichage de la pression en actionnant la touche « - » (2). Après cinq secondes, l'affichage indique à nouveau la température de départ. En outre, vous pouvez basculer dans un affichage permanent de la température ou de la pression, en maintenant appuyée la touche « - » pendant env. 5 secondes.
- Fermez les robinets de remplissage.
- Purgez tous les radiateurs.
- Assurez-vous que l'écran affiche la pression de service requise et, le cas échéant, rajoutez de l'eau.
- Fermez définitivement les robinets de remplissage puis retirez le flexible de remplissage.

8.5 Affichages d'état (pour les travaux de maintenance et de réparation par l'installateur spécialisé)



Les affichages d'état fournissent des informations à propos de l'état de service de votre chaudière.

- Pour activer les indicateurs d'état, appuyez sur la touche « i » (1).

Le code d'état correspondant s'affiche alors à l'écran (2), par exemple « S. 4 » pour le

fonctionnement du brûleur. La signification des principaux codes d'état est indiquée dans le tableau ci-dessous.

Pendant les phases de commutation, par ex. lors du redémarrage suite à l'absence de flamme, le message d'état « S. » s'affiche un court instant.

- En appuyant une nouvelle fois sur la touche « i » (1), vous revenez au mode Normal.

Affichage	Signification
	Affichage en mode Chauffage
S. 0	Aucune demande chaleur
S. 1	Mode chauffage : prébalayage ventilateur
S. 2	Mode chauffage : prébalayage circulateur
S. 3	Mode chauffage allumage brûleur
S. 4	Mode chauffage brûleur en fonctionnement
S. 6	Mode chauffage : postbalayage ventilateur
S. 7	Mode chauffage : postfonctionnement circulateur
S. 8	Temps de blocage chauffage
S.31	Fonctionnement été actif ou aucune requête de chauffage du régulateur eBUS
S.34	Mode chauffage protection antigel
	Affichages dans le mode charge du ballon
S.20	Mode eau chaude: Demande recharge ballon
S.22	Mode eau chaude : démarrage pompe
S.24	Mode eau chaude : brûleur en fonctionnement
	Message d'entretien Le message d'entretien s'affiche en cas de besoin et a priorité sur le texte d'état normal
S.85	Message d'entretien Quantité d'eau en circulation

Si après avoir exécuté ces instructions fondamentales, l'appareil ne fonctionne toujours pas correctement, veuillez mettre l'appareil hors service de façon durable et contactez votre artisan spécialisé ou technicien qualifié.

9 Dispositifs de sécurité de l'appareil

9.1 Protection contre le gel

L'installation de chauffage et les conduites d'eau disposent d'une protection antigel suffisante si l'installation de chauffage reste en service et que les pièces sont suffisamment tempérées en période de gel ou d'absence.



Attention !

La protection contre le gel et les dispositifs de surveillance fonctionnent uniquement lorsque le commutateur principal de l'appareil est positionné sur « I » et que l'alimentation électrique n'est pas coupée. Il est interdit de rajouter des agents antigel dans l'eau de l'installation de chauffage. Ils pourraient modifier les joints et les membranes et être à l'origine de bruits en mode chauffage. Nous déclinons toute responsabilité pour tous dommages consécutifs.

9.1.1 Fonction de protection contre le gel

L'appareil de chauffage au gaz est équipé d'une fonction de protection antigel : Lorsque la température de départ du chauffage passe au-dessous de 5 °C et que le commutateur principal est en position marche, l'appareil se met automatiquement en marche et réchauffe le circuit interne à 30 °C environ.



Attention !

Certains éléments de l'installation risquent de geler. Il n'est pas possible de garantir la protection antigel de l'ensemble de l'installation de chauffage.

9.1.2 Protection contre le gel par vidange

Une autre mesure de protection antigel consiste à vidanger l'installation de chauffage et l'appareil. Il faut alors s'assurer que l'installation et l'appareil soient complètement vides.

Toutes les conduites d'eau chaude et d'eau froide installées dans la maison et à l'intérieur de l'appareil doivent également être vidées.

Pour ce faire, demandez conseil à votre société d'installation.

10 Maintenance et entretien de l'appareil

10.1 Nettoyage



Arrêtez l'appareil avant de le nettoyer.

- Utilisez un chiffon humide et un détergent liquide doux pour nettoyer l'habillage de l'appareil, puis un chiffon sec pour le polir.



N'utilisez pas de produit abrasif ou de nettoyage à base de solvant car vous risqueriez d'abîmer la peinture.

10.2 Entretien régulier

Il est important de faire entretenir régulièrement votre appareil afin de garantir sa longévité et son bon fonctionnement en toute sécurité.



Un entretien incorrect ou non adapté peut gravement compromettre la sécurité de l'appareil et peut provoquer des blessures.

- Nous vous recommandons de faire effectuer un entretien tous les ans.
- Faites toujours appel à un professionnel qualifié.

Le contrat d'entretien est une formule simple comprenant la visite d'entretien annuel et, éventuellement, les interventions pour dépannage. Il existe de nombreuses formules où les prestations proposées varient. Pour les dépannages, les frais de déplacement, la main d'œuvre et le coût des pièces de rechange peuvent même être couverts. N'hésitez pas à en discuter avec votre installateur ou avec Bulex service.

Il est important de noter qu'un entretien régulier de la chaudière et des conduits d'évacuation est indispensable au bon fonctionnement de l'installation du chauffage central. Il permet d'allonger la durée de vie de l'appareil, de réduire sa consommation d'énergie et ses rejets polluants.

10.3 Pièces de rechange

Afin de garantir la sécurité du fonctionnement de l'appareil ainsi que sa longévité, n'utilisez que des pièces d'origine agréées par le fabricant.

11 Contactez votre service après-vente

Nettoyé et bien réglé, votre appareil consommera moins et durera plus longtemps. Un entretien annuel de l'appareil et des conduits par un professionnel qualifié est indispensable au bon fonctionnement de l'installation. Il permet d'allonger la durée de vie de l'appareil, de réduire sa consommation d'énergie et ses rejets polluants.

- - Sur le site www.bulex.be
- - Votre bureau Bulex service après-vente régional.



Sous réserve de modifications techniques

0020214566_00-04/15

BULEX

Golden Hopestraat 15
1620 Drogenbos

www.bulex.be

